



REVUE DE PRESSE DU 24/01/2017

- 1- Un protocole d'accord portant sur un investissement de 250 à 300 millions de dollars (environ 25 à 30 milliards de DA), dans le domaine agricole a été signé lundi à Alger entre le groupe laitier algérien privé Tifralait et le groupe agricole international américain. Aux termes de cet accord, les deux groupes vont créer une joint-venture pour la réalisation d'un méga projet agricole dans la wilaya d'Adrar (sud) s'étendant sur une superficie totale de 25.000 hectares (ha).

- 2- L'entreprise nationale de distribution des produits pétroliers (Naftal) est en phase de discussions "très avancées" avec un opérateur polonais pour installer une usine de production de kits Gaz propane liquéfié carburants (GPLc), a indiqué lundi à Alger son P-dg, Hocine Rizou. Ce projet d'usine sera implanté à Mascara, tandis que des discussions ont également été engagées avec plusieurs opérateurs locaux qui seront intégrés dans ce projet en tant que sous-traitants industriels, a précisé M. Rizou à la presse en marge d'une visite de l'usine de fabrication de bouteilles à gaz butane à Kouba (Alger).

- 3- Le Ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaa Talai, a affirmé lundi à Alger qu'un plan logistique national était en cours d'élaboration pour l'organisation du transport et du stockage des marchandises importées et exportées, en vue d'en réduire le coût. Dans son intervention devant la commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale (APN) sur le projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2014, M. Talai a précisé que "ce plan qui sera soumis prochainement au Gouvernement permettra d'organiser les activités au niveau des ports, des ports secs, des zones logistiques et des zones industrielles ainsi que celles des réseaux de transport qui les relient".



- 4- L'Inspection générale du travail a entamé lundi au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale une série de rencontres avec les représentants des syndicats des différents secteurs pour élaborer un rapport sur le monde du travail et les préoccupations des travailleurs. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre du renforcement du dialogue avec le partenaire social et en application des instructions du ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Mohamed El Ghazi, visant "à élaborer des rapports périodiques sur les différentes préoccupations soulevées", a déclaré à l'APS, l'inspecteur général du travail au ministère du Travail, Akli Berkati.

- 5- Deux arrêtés interministériels ont été publiés dans le Journal officiel no 2 (2017) pour définir les sources de financement et les dépenses du Fonds pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération, ainsi que les modalités de son évaluation. Concerne l'aspect des énergies renouvelables et la cogénération, ce fonds est alimenté essentiellement à hauteur de 1% de la redevance pétrolière.

- 6- Le Directeur général de l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE), Mohamed Salah Bouzeriba a annoncé, lundi à Blida, l'interdiction à l'avenir de l'importation des équipements électroménagers et électroniques à haute consommation énergétique. "On oeuvrera, à l'avenir, en vue d'interdire l'importation des équipements électroménagers et électroniques à haute consommation énergétique", a indiqué Bouzeriba, dans une déclaration à l'APS, en marge d'une journée technique sur la réduction de la facture d'électricité.

- 7- La préparation de la prochaine réunion de la commission mixte algéro-saoudienne, prévue les 14 et 15 février à Alger, a été au centre d'une rencontre entre le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb et l'ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite à Alger, Sami Ben Abdallah Salah, a indiqué un communiqué du ministère. Les deux parties se sont félicités de la cadence des préparatifs de la 12ème session de la commission qui, selon M. Bouchouareb, "constitue un rendez-vous important et décisif pour le lancement d'un partenariat économique de qualité entre l'Algérie et le Royaume d'Arabie Saoudite, en concrétisation de la forte volonté politique et au regard de la position stratégique des deux pays dans la région", ajoute le communiqué.

- 8- Cent-soixante-quatorze (174) personnes sont mortes et 5.270 autres ont été blessées dans 4.412 accidents de la route enregistrés à travers dans la région centres en 2016, a indiqué lundi un bilan des services de police de la région centre. Par rapport à l'année 2015, le nombre de décès a reculé en 2016 (-46) parallèlement à une augmentation du nombre de blessés (+9) et d'accidents (+12), a affirmé l'inspecteur régional de la Sûreté du centre, le Contrôleur de police Mahmoud Rabah lors d'une conférence de presse.



A lire : Commerce Extérieur: Plan logistique en cours d'élaboration sur l'organisation du transport des marchandises

ALGER- Le Ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaa Talai, a affirmé lundi à Alger qu'un plan logistique national était en cours d'élaboration pour l'organisation du transport et du stockage des marchandises importées et exportées, en vue d'en réduire le coût.

Dans son intervention devant la commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale (APN) sur le projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2014, M. Talai a précisé que "ce plan qui sera soumis prochainement au Gouvernement permettra d'organiser les activités au niveau des ports, des ports secs, des zones logistiques et des zones industrielles ainsi que celles des réseaux de transport qui les relient". Pour le Ministre, l'anarchie qui marque actuellement les opérations logistiques est à l'origine de l'augmentation du prix du produit à la consommation (importé et exporté), ce qui impacte la compétitivité des produits algériens destinés à l'exportation.

M. Talai a étayé son intervention de chiffres de la Banque d'Algérie qui font état de près de 3,4 milliards de dollars de coûts pour le transport des produits (importés et exportés) en 2015, sans compter les coûts introduits dans le prix final des produits importés. Le coût logistique en Algérie est estimé entre 30 et 35 % du prix final des produits contre près de 5 % dans les autres pays, selon les chiffres du ministère des Transports.

Le premier responsable du secteur a estimé que le plan en question permettrait de réduire le coût du transport de marchandises et, par conséquent, celui des produits importés et exportés, ce qui contribuera à la promotion de la compétitivité des produits exportés au niveau des marchés extérieurs. Le plan logistique répond aux orientations des autorités publiques visant à encourager et à soutenir l'exportation, a-t-il précisé. Les infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires ainsi que leur raccordement au réseau routier contribueront à atteindre cet objectif, notamment avec la réalisation du port du centre prévu à Cherchell (Tipaza), a fait savoir M. Talai.

Le lancement de la réalisation de ce port par des sociétés chinoises, est prévu avant la fin du premier semestre 2017, selon le ministre qui a indiqué que l'exploitation du port était prévue dans quatre ans et sa livraison dans sept ans. Le port en question sera relié à l'Afrique via la route transsaharienne, dont il reste quelques tronçons à réaliser.

L'Algérie réalise actuellement des travaux de dédoublement de cette route sur son territoire.

Dans le même contexte, M. Talai a indiqué que son département ambitionnait de réaliser un aéroport international pour le fret avec une zone de libre échange dans la wilaya de Tamanrasset, sans pour autant donner plus de détails sur ce projet. Le Ministre a souligné que certains aéroports fermés actuellement à l'instar des aéroports de Mostaganem, Mascara et El Bayadh, seront rouverts pour le fret avec la possibilité d'ouvrir des lignes charters pour le transport des voyageurs. En réponse à une question d'un membre de la Commission des finances sur la création d'un système de péage au niveau de l'autoroute est-ouest, le premier responsable du secteur a affirmé que ce système n'entrerait pas en vigueur avant l'achèvement total de la route et de ses infrastructures.